

Organisations patronales et tripartisme en République tchèque

Olivier Plumandon

▶ **To cite this version:**

Olivier Plumandon. Organisations patronales et tripartisme en République tchèque : Études du CE-FRES n°4, 2005. 2005. halshs-01159722

HAL Id: halshs-01159722
https://shs.hal.science/halshs-01159722

Submitted on 3 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Études du CEFRES

CEFRES
Centre français de recherche en sciences sociales

N° 4 Juin 2005

Organisations patronales et tripartisme en République tchèque

Olivier PLUMANDON

Organisations patronales et tripartisme en République tchèque

Olivier Plumandon

Résumé :

Dans cette étude, nous analysons le système tchèque d'intermédiation des intérêts auprès du gouvernement, sous le prisme des organisations patronales, de leurs développements et de leurs blocages. Nous mettons en avant le fait que ces organisations apparaissent bien développées en République tchèque mais souffrent néanmoins d'un manque de légitimité interne. Ces organisations patronales semblent s'être développées comme de simples groupes d'intérêts puisqu'elles ne bénéficient pas de compétences réelles au sein du Conseil tripartite (en comparaison à leurs homologues d'Europe occidentale). Enfin, nous tentons de mettre en lumière le fait que prédomine, en République tchèque, un système d'intermédiation des intérêts de type pluraliste et non néo-corporatiste.

Ce travail est issu d'un travail de mémoire de Master ; il a été réalisé grâce à l'accueil du CEFRES (Centre français de recherche en sciences sociales).

L'idée d'Europe provient d'une longue filiation historique[1]. Elle fut, au cours des siècles précédents, « matière politique et intellectuelle » d'un projet tendant à transcender et à unifier les disparités de pays qui, jusqu'en 1945, s'étaient tous livrés à un continuum guerrier et destructeur. Depuis la matérialisation de ce dessein, un processus d'unification et d'élargissement est parvenu à réunir en mai 2004, vingt-cinq pays.

Les Etats européens ont entrepris alors, au travers de ce processus, l'amorce d'une transformation, qui les a conduits à s'inspirer de diverses expériences pour créer de nouveaux systèmes institutionnels, économiques, relationnels et politiques. De l'ouest à l'est, les sociétés se sont engagées dans ce mouvement collectif de transformation dont l'intensité s'opère selon des rythmes différents [2]. Cette dynamique de changement est le produit des rapports sociaux, des échanges culturels, d'ambitions collectives, et aussi d'impositions extérieures. Elle est le résultat de tout ce qui nourrit les échanges des sociétés humaines. Alors, sous le prisme de l'anthropologie dynamique, nous commençons ainsi cette étude :

> *« Les rapports sociaux (qui peuvent se symboliser tant dans les institutions que dans toute forme de vie sociale) ne sont pas des choses. (…) Tous les rapports sociaux sont des réalités en flux, en mouvement, et dans ce mouvement ils se déforment plus ou moins, s'altèrent, s'érodent quotidiennement, disparaissent ou se métamorphosent à un rythme imperceptible ou brutal. »*[3]

Cette dynamique de changement pourrait s'illustrer au travers de processus comme l'européanisation[4], l'intégration européenne[5], la gouvernance européenne[6]. Ces concepts

---

[1] ROUGEMONT, Denis, *Vingt-huit siècles d'Europe. La conscience européenne à travers les textes, d'Hésiode à nos jours*, Paris, Payot, 1961.

[2] WALLACE, Helen, WALLACE, William, (dir), *Policy making in the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

[3] GODELIER, Maurice, *L'idéel et le matériel*, Paris, Fayard, 1992, p. 12

[4] BULMER, Simon, LEQUESNE, Christian, « New perspectives on EU-Member State relationships », *Questions de Recherches*, n°4, Janvier 2002, p. 13 ; SALGADO, Sanchez Rosa, WOLL, Cornelia, « L'européanisation et les acteurs non étatiques », in *Européanisation des politiques publiques et intégration*, colloque, février 2004, p. 5 ; RADAELI, Claudio M., « Wither europeanization ? Concept stretching and substantive change », *European Integration Online Papers,* vol. 4, n°8, 2000, p. 4. ; MEGIE, Antoine, RAVINET, Pauline, « Contrainte de coopération intergouvernementale et processus d'européanisation : la construction des espaces européens de l'enseignement supérieur et de la justice », in *Européanisation des politiques publiques et intégration européenne*, www.sciences-po.fr/recherche/forum_europeen/prepublications/, colloque, février 2004, p. 12 ; BORZEL, Tanja, RISSE, Thomas, « When Europe hits home : europeanization and domestic change », *European Integration Online Papers,* vol. 4, n°15, 2000, pp. 1-13 ; CAPORASO, James, COWLES, Maria Green, RISSE, Tomas (dir.), *Transforming Europe, Europeanization and Domestic Change, Ithaca, Cornell University Press*, 2000, p. 3 ; KNILL, Christoph, LEHMKUHL, Dirk, « How Europe matters. Different Mechanisms of Europeanization », *European Integration Online Papers,* vol. 3, n°7, 1999, pp. 1-11.

[5] WALLACE, Helen, WALLACE, William, (dir), *Loc. cit.*

amènent néanmoins bien plus de questions qu'ils ne proposent de réponses. Les auteurs qui étudient ainsi l'adaptation des pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) aux normes et standards de l'Union européenne (UE) se focalisent bien souvent sur les institutions nationales les plus visibles dans ces processus (le gouvernement, le parlement, …), ignorant la variété des acteurs nationaux concernés par la dynamique de ces changements :

> *« Ce refus de prendre en compte les mobilisations des acteurs des nouveaux Etats membres et candidats et leurs capacités de réponse, voire de résistance aux pressions européennes, témoigne d'une méconnaissance des scènes politiques centre européennes, mais aussi de l'ignorance d'un nombre de travaux sur l'européanisation qui intègrent la variable des éléments de veto (veto-points) au niveau national comme un des facteurs déterminant l'issue de l'européanisation »*[7].

Comment se sont aujourd'hui développés ces « autres » acteurs en Europe centrale et orientale ? Acteurs ou groupes participant à la constitution des sociétés civiles que Václav Havel percevait comme essentiels pour la transformation des Etats, qui, avant 1989, vivaient dans un système politique communiste subordonné à un parti unique[8] :

> *« Parvenus à un certain degré de développement, la vie indépendante de la société et les mouvements dissidents en viendront naturellement à avoir besoin de certains éléments d'organisation et d'institutionnalisation. Il est normal que l'évolution aille dans ce sens et si la vie indépendante de la société n'est pas réprimée de manière radicale et liquidée par le pouvoir, cette tendance ne fera que se renforcer. De pair avec cette évolution va obligatoirement se développer la vie politique parallèle : différents regroupements orientés de manière plus politique vont continuer à se définir politiquement, à agir, et à se confronter mutuellement. »*[9]

---

[6] EBERLEIN, Burkard, KERWER, Dieter « Theorizing the New Modes of European Union Governance », *European Integration online Paper*s, vol. 6, n°5, 2002, pp. 1-14; TELO, Mario, « Combiner les instruments politiques en vue d'une gestion dynamique des diversités nationales », *Jean Monnet Workshop Paper*, n°6/01, 2001, pp. 1-7; MORAVCSIK, Andrew, *The choice for Europe: Social and Purpose and state power from Messina to Maastricht*, Ithaca, Cornell University press, 2000.

[7] DAKOWSKA, Dorota, NEUMAYER, Laure, « Pour une approche sociologique de l'élargissement : les acteurs européens dans les nouveaux Etats membres de l'Union européenne », in *Contribution à la journée d'étude du groupe « Europe » de l'AFSP, L'élargissement de l'Union européenne : un premier bilan*, IEP de Bordeaux, 4 juin 2004, p. 4.

[8] ARON, Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 1987, 384 p.

[9] HAVEL, Vaclav, « Le pouvoir des sans pouvoirs », in HAVEL, Vaclav, *Essais politiques*, Paris, Calman Lévy-Seuil, 1989, p. 135.

Examiner la transformation, le rôle et les motivations de ces acteurs au sein de la "nouvelle Europe" s'avère une tâche nécessaire. Etudier l'évolution des organisations d'employeurs -ou patronales-[10] dans les nouveaux Etats membres, comprendre leurs possibilités et modalités d'interaction avec les pouvoirs publics dans le *policy-making*, semble un moyen d'y participer.

Animés par ces motivations, nous avons réalisé un travail portant sur l'évolution des relations industrielles dans les PECO au travers d'une étude sur les organisations patronales en République tchèque.

En abordant cette thématique, force est tout d'abord de constater que les organisations patronales demeurent un objet peu étudié[11]. Généralement désignées comme simples groupes d'intérêts ou, a contrario, comme groupes quasi politiques censés défendre des intérêts dans les sphères du travail, il devient d'autant plus difficile de décrire et d'expliquer l'évolution des organisations patronales dans les PECO.

Le champ des relations industrielles[12] nous a permis d'aborder plus facilement cette dimension. Deux raisonnements semblent coexister. Le premier considère que le système de relations industrielles dans la majeure partie des pays occidentaux constitue un modèle opérant pour les pays réalisant une transformation vers la démocratie et l'économie de marché[13]. Cet avis fut souvent celui des élites post-communistes dans les PECO, mais aussi

---

10 « Les organisations patronales, groupes d'intérêts par définition, sont des groupements représentatifs au sens où les pouvoirs publics les ont considérées comme des interlocuteurs et les ont intégrées à des degrés divers dans les mécanismes consultatifs et concertatifs de la décision politique. Toutes sont des groupes de pression au sens où elles oeuvrent à la promotion des intérêts de leurs membres en tentant d'infléchir les politiques dont elles sont l'objet. » ARCQ, Etienne, « Les organisations patronales en Belgique », dans *Dossier du CRISP*, 1991, p. 1 ; les organisations patronales ne sont pas le patronat, cette dernière notion peut se définir ainsi : *« Il* (le patronat) *désigne l'ensemble des chefs d'entreprises : ceux qui, au sein de la collectivité humaine que constitue la firme, détiennent le pouvoir, exercent les fonctions de direction et de commandement, soit parce qu'ils sont eux-mêmes les propriétaires de l'entreprise, soit parce qu'ils ont été engagés par les familles possédantes pour les diriger en leur nom, soit parce qu'ils se sont arrogé le pouvoir de fait face à un actionnariat trop dispersé. »* WEBER, Henri, *Le parti des patrons*, Paris, Le Seuil, 1991, p. 18.

11 DUFOUR, Christian, « La représentation patronale en mouvement », *Chronique internationale de l'IRES*, n°72, septembre 2001, p. 3.

12 Par relations industrielles est sous-entendu l'ensemble des relations officieuses et officielles possibles permettant la régulation des conflits émergeant dans la sphère du travail.

13 FREEMAN, Richard, « Getting here from there: labour in transition to a market economy », in SILVERMAN, Bertram, VOGT, Robert, YANOWITCH, Murray, (dir.), *Labor and Democracy in the Transition to a Market System (A US Post-Soviet Dialogues)*, Armonk, M.E. Sharpe, 1992, pp. 138-157 ; PEDERSEN, Ove K, RONIT, Karsten, HAUSNER, Jerzy, « Organized Interests and the Labour Market in Post communist Europe », *American Behavioural Scientist*, Vol. 38, n°5, 1995, pp. 741-759.

celui de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de certains chercheurs[14]. Un deuxième raisonnement insiste, au contraire, sur le fait que le phénomène du transfert de « technologie institutionnelle et politique » se réalise de manière plus complexe qu'une simple greffe opérante et considère généralement que :

> *« Les configurations institutionnelles reflètent partout, quelle que soit la nature du régime, un entrecroisement complexe de biens importés et de biens conservés ou redécouverts. »*[15]

L'évolution des relations industrielles dans les PECO prend une forme différente de celle en vigueur du côté ouest européen, mélangeant et héritages propres aux pays post-communistes et importations[16].

L'étude des organisations patronales et de l'évolution des relations industrielles en République tchèque pose différentes questions :

- Comment se sont développées les organisations patronales en République tchèque et quelles sont aujourd'hui leurs capacités réelles d'agir et de peser sur la prise de décision politique ?

- Quelle forme l'intermédiation des intérêts prend-elle en République tchèque ? Est-ce un système pluraliste ou néo-corporatiste ?

- La gestion contemporaine de l'Etat, en matière de relations industrielles, assurée par les nouvelles élites gouvernementales, est-elle marquée par des héritages de l'ancien système communiste ?

Pour réaliser cette étude, nous nous sommes basés sur une enquête de terrain en République tchèque, sur des entretiens *on* et *off record* auprès d'acteurs participant au système tchèque de relations industrielles.

---

[14] VICKERSTAFF, Sarah A, THIRKELL, John E.M., « Instrumental rationality and European integration : transfer or avoidance of industrial relations institutions in central and eastern Europe? », *European journal of industrial relations*, Vol. 6, n°2, 2000, p. 239.

[15] BADIE, Bertrand, « Le transfert de technologie politique dans le monde arabe, de l'importation à l'innovation », *Bulletin du CEDES*, n°23, 1er semestre, 1988, p. 109 cité par MENY, Yves, « la greffe et le rejet », in MENY, Yves, (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, Paris, l'Harmattan, 1993, p. 2.

[16] MENY, Yves, (dir.), *Op. cit.*, 285 p. ; CRITESCU-MARTIN, Anamaria Mihalela, MARTIN, Roderick, « Industrial relations in Central and eastern Europe in 1999 : patterns of protest », *Industrial Relations journal*, Vol. 31, n°4, 2000, pp. 346-362 ; VICKERSTAFF, Sarah A., THIRKELL, John E.M., *Loc. cit.*, pp. 237-251 ; MYANT, Martin, *Transforming socialist economies : the case of Poland and Czechoslovakia*, Vermont, Aldershot & Brookfield, 1993.

CHAPITRE I :
PANORAMA DES ORGANISATIONS PATRONALES EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ce panorama est le résultat d'une recherche empirique consistant à repérer comment s'ordonnent et s'interconnectent les organisations patronales tchèques. Cinq travaux majeurs ont précédé le nôtre. Nous procédons, d'une part, à leur mise à jour et à une confirmation de certaines analyses, puis nous tentons de rétablir un ordre logique entre les différentes informations parfois divergentes ou en contradiction.

I/ Vue d'ensemble :

La République tchèque se compose de trois organisations patronales. Toutes sont des membres permanents du Conseil tripartite de la République tchèque : la Confédération de l'industrie et du transport (4 sièges), la Confédération des associations d'employeurs et d'entrepreneurs (2 sièges), l'Union des entrepreneurs de l'industrie de construction en République tchèque (1 siège).[17]

[17] Composition en 2004/2005, donnée sur le site du Conseil tripartite : http://wtd.vlada.cz/pages/rvk_rhsd_en.htm

Composition des organisations patronales membres du conseil tripartite :

Confédération de l'industrie et du transport - SPCR
(4 sièges)

- 31 fédérations intersectorielles ou régionales dont :
  . Union des coopératives de producteurs tchèques et moraves (SCMVD)
  . Association des petites et moyennes entreprises de la République tchèque
- 1542 compagnies affiliées en tant que membres directs.

Confédération des associations d'employeurs et d'entrepreneurs - KZPS CR
(2 sièges)

- Association des industries du textile, du vêtement et de la confection (ATOK)
- Union des entrepreneurs de l'industrie du bâtiment en République tchèque (SPS)
- Union de l'agriculture de la République tchèque
- Union des coopératives de producteurs tchèques et moraves (SCMVD)
- Union des associations d'employeurs de la République tchèque
- Association des employeurs et commerçants de la République tchèque (SP-CR)

Union des entrepreneurs de l'industrie du bâtiment en République tchèque - SPS
(1 siège)

Légende : nom souligné = organisation patronale présente dans plusieurs groupes

En octobre 1990, le gouvernement tchèque refusait d'avoir affaire à cinq organisations patronales séparées, et leur demandait de se coordonner en un collectif d'entente. Une structure fut établie en août 1990 sous le nom de Coordination des associations et unions d'employeurs (KZPR)[18]. Cette confédération existe toujours sous le nom de KZPS CR (Confédération des associations d'employeurs et d'entrepreneurs) ; elle représente aujourd'hui la deuxième organisation patronale de la République tchèque[19]. En 1995, l'Union de l'industrie et du transport se sépara de cette structure pour représenter ses propres intérêts[20].

[18] *Ibidem*
[19] DESAI, R., ORENSTEIN, M., « Business associations and the state in Czech republic », in WIESENTHAL, H., *Organised business interests as outcomes and agents of socio-economics transformation in east and east central Europe*, Forschungsbericht, Humboldt-Universität zu Berlin, 1996, p. 23.
[20] DRAUSS, Franciszek, *Les organisations patronales dans les pays d'Europe centrale et orientale*, Bruxelles, Institut syndical européen, 2000, p. 56.

La Confédération de l'industrie et du transport est la première organisation patronale du pays. C'est le résultat du décret partageant le patrimoine industriel détenu sous le régime communiste en deux, entre la nouvelle organisation syndicale -représentant les employés- et la Confédération de l'industrie et du transport -représentant les employeurs[21]. Le gouvernement avait préféré laisser à une seule organisation la charge de la représentation de l'ensemble des entreprises publiques en voie de privatisation pour permettre une réforme uniforme[22]. Cela permit à l'association de gagner en légitimité et en force structurelle. Elle fut organisée en fédérations régionales et sectorielles -principe fondant la majeure partie des organisations patronales européennes[23].

II/ Description des principales organisations :

a) La Confédération de l'industrie et du transport (SPCR)[24] :

Les privatisations n'ayant pas été réalisées avant 1991[25], une centaine de directeurs, issus des grandes firmes publiques, prirent l'initiative de créer le SPCR[26] avec l'appui du gouvernement qui avait besoin des organisations patronales pour encourager la libéralisation économique. Des organisations patronales sectorielles furent créées en même temps pour les entreprises qui n'étaient pas encore privatisées ; elles entrèrent par la suite au SPCR.[27]

De nombreuses restructurations du groupe s'effectuèrent entre 1990 et 1995. Elles suivirent les privatisations successives, la séparation de la République tchèque et de la Slovaquie, ainsi que la politique du gouvernement qui négligea les organisations patronales et syndicales à partir de 1993. En 1995, lorsque le SPCR parvint à stabiliser son organisation, il se sépara du mouvement des organisations patronales tchèques : le KZPR est devenu

[21] *Ibidem*
[22] Interview de Jaroslav Mil, 20 novembre 2004, réponses aux questions : votre position dominante sur la scène des organisations patronales tchèque est-elle due au décret qui a permis le partage en deux de l'ensemble des anciennes entreprises d'Etat ?
[23] COM (93) 600 final du 14 décembre 1993, communication de la Commission concernant la mise en œuvre du Protocole sur la politique sociale présentée par la Commission au Conseil et au Parlement européen, Luxembourg, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, §24.
[24] Svaz Prumyslu a dopravy CR : www.spcr.cz
[25] CZIRIA, Ludovit, « The Czech and Slovak republics », in THRIKELL, John, SCASE, Richard, VICKERSTAFF, Sarah, *Labour relations and political change in eastern Europe*, London, UCL Press, 1995, p. 61.
[26] Interview de Jaroslav Mil, 20 novembre 2004, réponse à la question : comment et par qui a été créé le SPCR en 1940 ?
[27] DRAUSS, Franciszek, *op. cit.* p. 61.

aujourd'hui le KZPS CR (Confédération des associations d'employeurs et d'entrepreneurs). Il opta pour représenter des membres directs (entreprises, entrepreneurs et employeurs), ainsi que des membres collectifs (associations et unions sous représentant ces entreprises au niveau sectoriel ou régional)[28].

Aujourd'hui, les statuts de l'organisation font de *l'assemblée générale* la principale instance du SPCR. Elle est composée des délégués des trente et une fédérations adhérentes et des principaux délégués des entreprises affiliées directement. Elle se réunit deux fois par an. Le droit de vote n'est pas égalitaire : il se définit selon le montant de la cotisation versée, plus elle est importante, plus le nombre de voix accordé augmente. Elle définit les axes principaux de la politique de l'association, fixe le nombre de membres qui le compose et élit les membres du comité de direction.[29]

Le comité de direction est composé de 16 représentants provenant d'entreprises membres ou de différentes organisations sectorielles du groupe. Le président du SPCR est Jaroslav Mil. Il assure de manière permanente la direction et la représentation du groupe. Le comité se réunit huit fois par an, il est chargé de prendre les décisions à la majorité simple.[30]

Le conseil de surveillance, composé de 5 personnes, contrôle la mise en oeuvre effective des décisions prises par le comité de direction.

Le secrétariat est composé d'un directeur général, Zdenčk Liška, qui est responsable de neuf personnes. Chacune est chargée de diriger un volet de l'activité du groupe. Le secrétariat est le pilote des activités du SPCR. Il surveille l'évolution des législations, organise la communication et les relations extérieures de l'association, gère les cotisations, etc. Il doit aussi créer l'ensemble des services et des conseils payants que produit le groupe pour les firmes et les entreprises. Cela représente près de la moitié des revenus du SPCR.[31]

Le SPCR est membre de l'UNICE (Union des industries de la Communauté Européenne)[32] depuis 1993. Il vient d'être accepté comme membre de plein droit suite à l'entrée des dix nouveaux pays dans l'Union européenne. Il est aussi membre de

[28] *Ibidem* p. 63, complété et modifié avec les informations provenant du SPCR.
[29] *Ibidem* p. 64, complété et modifié avec les informations provenant du SPCR.
[30] *Ibidem*, complété et modifié avec les informations provenant du SPCR.
[31] *Ibidem*, complété et modifié avec les informations provenant du SPCR.
[32] Unice : créée en 1949 sous le nom de *l'Union des industries des pays de la Communauté européenne* par les fédérations nationales des six Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), l'Unice surveilla les développements de la CECA. Elle analysa par la suite les conséquences politiques pour la Communauté suite au Traité de Rome et devint en mars 1958 *l'Union des Industries de la Communauté européenne (Unice, www.unice.org).*

l'Organisation Internationale des Employeurs au sein de l'OIT[33]. L'une de ses composantes, l'Association des petites et moyennes entreprises de la République tchèque (AMSP CR)[34], est aussi affiliée à l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (UEAPME)[35]. Enfin, avec le KZPS CR et la Chambre économique de la République tchèque, il a formé une association nommée Czech Business Representation in Brussels (CEBRE), chargée de défendre les intérêts commerciaux de la République tchèque auprès des institutions européennes.[36]

b) La Confédération des associations d'employeurs et d'entrepreneurs (KZPS CR)[37] :

La Confédération des associations d'employeurs et d'entrepreneurs fut créée en août 1990 sous le nom de Conseil de coordination des associations et des unions d'entrepreneurs (KZPR) pour représenter les intérêts des entreprises auprès du Conseil tripartite de la Tchécoslovaquie. Ce conseil prit la dénomination de KZPS CR en 1993 lors de la séparation du pays[38]. Il regroupe six organisations patronales et leurs six délégués forment le conseil directorial. Ceux-ci élisent, pour une période d'un an, le premier secrétaire de l'association qui est, à l'heure actuelle, Jan Wiesner. Par l'intermédiaire de ce regroupement, elle permet à l'ensemble des organisations patronales tchèques d'être représentées au Conseil tripartite. Composées de trop peu d'entreprises, elles ne pourraient y avoir accès autrement.[39]

Elle fédère depuis 2004-2005 les six organisations patronales suivantes :

- Association des industries du textile, du vêtement et de la confection (ATOK)[40] :

[33] L'OIT : Organisation Internationale du Travail est créée en 1919 par le Traité de Versailles, elle a survécu à la disparition de la Société des Nations, et est devenue en 1946 la première institution spécialisée du système des Nations Unies. Elle met au point des conventions et des recommandations internationales du travail qui définissent les normes minimales à respecter dans les domaines de son ressort: liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective, abolition du travail forcé, égalité de chances et de traitement, etc. www.oit.org

[34] Asociace Malych a Stredních Podniku CR, www.amsp.cz

[35] L'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises est une confédération européenne des organisations patronales représentant les petites et moyennes entreprises. Elle est un partenaire social reconnu au sein du Comité économique et social européen.

[36] Source : Unice.

[37] Konfederace Zamestnavatelskych a Podnikatelskych Svazu Ceské Republiky, www.kzps.cz

[38] HALA, Jaroslav, KROUPA, Ales, MANSFELDOVA, Zdenka, KUX, Jaroslav, VASKOVA, Renata, PLESKOT, Igor, *Development of social dialogue in the Czech Republic*, Prague, Rilsa, 2002, p. 28.

[39] *Ibidem* ; DRAUS, Franciszek, *Social dialogue in Czech Republic*, www.konfoderaciok.hu/mszeib/eng/taskforces/czech, 2001.

[40] Associace Textilniho – Odevniho – Kozedelneho, www.atok.cz

Elle fut créée en 1990 par les chefs d'entreprises du secteur du textile, du vêtement et de la confection. Elle était originellement membre du SPCR, mais elle s'en sépara pour rejoindre le KZPS CR[41]. Elle représente l'ensemble des secteurs ayant trait au textile, et regroupe près de 90 membres, pour un total d'environ 1200 entreprises -32 d'entre elles compte plus de 250 employés. L'organisation recouvre 90 000 employés soit plus de 50% des employés de cette branche[42].

- Union des entrepreneurs de l'industrie de la construction en République tchèque (SPS)[43] :

Cette association fut créée le 1er janvier 1996 et rassemble aujourd'hui quelque 1300 compagnies travaillant dans les domaines de la construction, de la manufacture des matériaux de constructions, de l'architecture, des entreprises de conseils et de recherche en construction. C'est une organisation très importante : elle représente 57% des entreprises exerçant dans ce secteur[44]. Elle détient actuellement un siège au Conseil tripartite[45].

- Union de l'agriculture de la République tchèque[46] :

L'union fut créée le 6 décembre 2001 pour assurer la représentation et la défense de l'agriculture tchèque et préparer sa modernisation dans l'ensemble du pays, ainsi qu'au sein de l'UE. Elle s'est reconstituée à partir de l'Association des coopératives et des compagnies agraires (SZDS). Elle s'est aussi inspirée, lors de sa reconstitution, de conseils provenant d'organisations similaires principalement britanniques, allemandes et autrichiennes, pour se restructurer et défendre une politique nouvelle durant la période précédant l'intégration à l'UE – contre les politiques agricoles de l'Union européenne et les syndicats de défense de l'agriculture ouest-européenne[47].

Elle est composée de 1018 membres - 34% des entrepreneurs et employeurs du secteur-, d'une assemblée générale rassemblant 70 délégués membres, d'un comité directorial

[41] *Ibidem,* p. 29.
[42] CHAIDRON, Alexandre, *Monographs on the situation of social partners in the candidate countries : textile sector*, Louvain, Institut du travail de l'UCL, Project N°VT/2002/0215, Mars 2004, p. 58. Informations provenant de l'association elle-même.
[43] Svaz Podnikatelu ve Stavebnictvi v CR, www.sps.cz
[44] Calcul basé sur le nombre d'entreprises répertoriées dans le document publié par le ministère de l'industrie et du commerce de la République tchèque, *Survey of the Czech Economy and MIT Sectors in 2003*, Avril 2004, p. 78.
[45] Site internet du Conseil tripartite tchèque, http://wtd.vlada.cz/scripts/detail.php?id=5998
[46] Zemedelsky svaz v CR, www.zemsvazpraha.cz
[47] Source : Union de l'agriculture de la République tchèque

de 15 personnes et d'un comité de surveillance de 7 personnes. Elle regroupe au total 48 organisations régionales.[48]

Adhérente à diverses organisations internationales dont la CEA (Confédération Européenne de l'Agriculture) et le COPA-COGECA (Comité des Producteurs Agraires-Comité Général des Coopératives Agricoles de l'UE), elle négocie actuellement son adhésion à GEOPA-COPA (Groupe des Employeurs des Organisations Professionnelles Agricoles)[49].

- Union des coopératives de producteurs tchèques et moraves (SCMVD)[50] :

Cette fédération regroupe différentes organisations représentant des coopératives tchèques et moraves, parmi lesquelles : la Fédération des coopératives du logement et de la construction de Bohême et Moravie (SCMBD), la Fédération des coopératives tchèques et moraves de consommation (SCMSD), la Fédération des coopératives de manufactures tchèques et moraves (SCMVD), l'Association des coopératives de la construction et de la maçonnerie (SKD), l'Association des coopératives de cartonnage et d'emballage (CAPA), l'Association des coopératives sociales (VDI)[51]. Elle représente au total 320 coopératives[52]. Elle fournit principalement des conseils et des analyses à ses membres, promeut des actions jointes pour l'ensemble des problèmes qui peuvent toucher leurs intérêts communs et, plus largement, ceux des coopératives[53]. Elle a pour caractéristique de se focaliser sur des activités bien spécifiques, et est membre, à la fois de la Confédération des associations d'employeurs et d'entrepreneurs (KZPS CR), et de l'Union de l'industrie et du transport (SPCR). [54]

- Union des associations d'employeurs de la République tchèque[55] :

L'Union fut créée en février 1990[56] sous le nom de Fédération des *joint stocks* et compagnies d'Etat. Elle s'est recomposée en 1993 lors de la séparation du pays en prenant le nom d'Union des associations d'employeurs de la République tchèque[57]. Dans ses trois premières années d'existence, elle représentait un ensemble d'entreprises employant 1 million

[48] *Ibidem.*
[49] *Ibidem.*
[50] Svaz Ceskych a moravsykch Vyrobnich Druzstev, www.scmvd.cz
[51] HALA, Jaroslav, KROUPA, Ales, MANSFELDOVA, Zdenka, KUX, Jaroslav, VASKOVA, Renata, PLESKOT, Igor, *Op. cit.* p. 30 ; et Union des coopératives de producteurs tchèques et moraves.
[52] Source : http://www.natoexhibition.com/docs/CCIE2003_CzechRepublic.pdf
[53] Source : Union des coopératives de producteurs tchèques et moraves
[54] HALA, Jaroslav, KROUPA, Ales, MANSFELDOVA, Zdenka, KUX, Jaroslav, VASKOVA, Renata, PLESKOT, Igor, *Op. cit.* p. 30.
[55] Unie Zamestnavatelskych svazu CR, www.uniezs.cz
[56] DRAUSS, Franciszek, *op. cit.* p. 73.
[57] HALA, Jaroslav, KROUPA, Ales, MANSFELDOVA, Zdenka, KUX, Jaroslav, VASKOVA, Renata, PLESKOT, Igor, *Op. cit,* p. 30.

de personnes. Mais face au départ de ses membres vers d'autres organisations, son importance a diminué fortement[58]. Elle regroupe aujourd'hui 20 fédérations des secteurs de l'industrie, du commerce, des services, de l'éducation, de la santé et de la culture[59].

- Association des employeurs et commerçants de la République tchèque[60] :

Cette association fut la première organisation patronale de la Tchécoslovaquie créée en décembre 1989. Elle se constitua tout d'abord en tant que groupe de pression oeuvrant pour une libéralisation rapide de l'économie. Elle fut, de ce fait, un mouvement politique plutôt qu'une organisation patronale[61]. Son président fonda en 1993 le « parti des entrepreneurs », qui représentait alors les petites et moyennes entreprises tchèques voulant lutter contre le dynamisme des anciens communistes durant les différentes privatisations. Elle fut à ce propos la principale organisation à critiquer l'Union de l'industrie et du transport qu'elle dénonçait comme étant l'association de l'ancienne nomenklatura communiste. Cependant, cette politisation de l'organisation finit par créer une scission : une partie importante de ses membres créa une nouvelle organisation nommée Association des petites et moyennes entreprises de la République tchèque, qui s'affilia à l'Union de l'industrie et du transport. [62]

Elle représente aujourd'hui 3 400 entreprises qui sont membres directs et 7 232 à travers les membres collectifs affiliés. Ces entreprises emploient près de 100 000 personnes, ce qui est peu et ne permet pas à l'association de revendiquer une large représentativité.

L'association est affiliée à l'UEAPME depuis l'entrée de la République tchèque dans l'UE le 1er mai 2004.

Les organisations patronales tchèques semblent apparaître puis disparaître. Elles demeurent peu comparables aux organisations ouest-européennes. En visitant les sièges des organisations, cette différence est visible matériellement. La principale organisation patronale tchèque - le SPCR – n'a pas les mêmes ressources que les organisations patronales françaises, belges ou allemandes. Un programme nommé BOSMIP[63] a été impulsé par l'UNICE pour permettre à ses membres centre- et est- européens de renforcer leurs structures de

[58] DRAUSS, Franciszek, *op. cit*, p. 73.
[59] Source : Union des associations d'employeurs de la République tchèque.
[60] Sdruzeni podnikatelu a Zinvostniku CR, www.sdruzenispcr.cz
[61] *Ibid.* p.67-68.
[62] DRAUS, Franciszek, *Social dialogue in Czech Republic*, www.konfoderaciok.hu/mszeib/eng/taskforces/czech, 2001.
[63] Business Organisations as Single Market Integration Players, projet financé par la Commission européenne.

représentation. Le but est de les intégrer pleinement dans les activités menées collectivement au niveau européen.

Pourquoi les organisations patronales tchèques ne sont-elles pas encore comparables à leurs homologues ouest-européennes ?

CHAPITRE II :
GENÈSE ET FORMATION DES ORGANISATIONS PATRONALES TCHÈQUES

Nous décrirons dans cette partie la naissance des organisations patronales tchèques, et examinerons la légitimité qui leur a permis d'être reconnues et maintenues au sein du système tripartite tchèque. Nous analyserons ainsi leurs origines, puis expliquerons pourquoi leur reconnaissance ne bénéficie pas d'un large soutien.

I/ Des origines d'un ordre nouveau.

A la différence de la majeure partie des pays d'Europe occidentale, les organisations patronales naissent à la fin du XX^{ème} siècle dans les pays d'Europe centrale et orientale[64]. Il existait certainement, durant le XIX^{ème} siècle et la première moitié du XX^{ème}, des associations défendant les intérêts patronaux, mais aucun système tripartite reconnaissant des partenaires sociaux n'avait encore été créé. Dès la domination de l'URSS sur l'ensemble de l'Europe centrale et orientale, ces organisations furent interdites comme tout ce qui concernait la société civile[65]. Le contrôle des citoyens et des groupes organisés se développa cependant en République tchèque après le Printemps de Prague en mai 1968[66], où une certaine souplesse était apparue sous le terme de « socialisme à visage humain »[67].

Si, durant le régime communiste, des formes de consultation des directeurs de grandes entreprises nationales existaient, elles avaient pour seul but d'organiser la planification de l'économie[68]. Cela ne peut en rien être considéré comme l'origine des organisations

[64] DRAUSS, Franciszek, *Les organisations patronales dans les pays d'Europe centrale et orientale*, Bruxelles, Institut syndical européen, 2000, p. 5-6.
[65] *« Par société civile, nous entendons ce domaine de la sphère politique où des groupes, des mouvements et des individus aptes à s'organiser eux-mêmes, relativement autonomes vis-à-vis de l'Etat, s'efforcent d'exprimer leurs valeurs, de créer des associations et des solidarités, de promouvoir leurs intérêts. »* LINZ, Juan J., STEPAN Alfred, *Problems of democratic transition and consolidation: southern Europe, South America and post-communist Europe*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1996, p. 7 (traduction de l'anglais).
[66] COX, Terry, MASSON, Bob, *Social and Economic transformation in east central Europe*, Aldershot, Edward Elgar, 1999, p. 54.
[67] HOSBAWN, Eric J., *L'âge des extrêmes : histoire du cours du vingtième siècle*, Paris, Editions Complexe, 2003, pp. 515-516.
[68] MC DERMOTT, Gerald, « Renegotiating the ties that blind : the limits of privatisation in the Czech republic », in GRABHER, Gernot, STRACK, David, (dir.), *Restructuring networks in post-socialism: legacies, linkages and localities*, Oxford, Oxford University Press, 1997, p. 77.

patronales en Europe centrale et orientale après 1989. Il faut aussi insister sur le fait que ces concertations ne concernaient aucunement les intérêts propres de patronats organisés, puisque les dirigeants étaient nommés par et soumis à l'Etat[69].

Les organisations patronales tchèques ne peuvent donc pas revendiquer un lien d'héritage avec l'ancien système communiste. En revanche, certains patrons, à l'initiative de la création de certaines organisations patronales, avaient à l'époque communiste un lien direct avec le régime. En effet, certains dirigeaient les anciennes entreprises d'Etat et se sont, en quelque sorte, reconvertis après la chute du régime[70].

II/ Genèse des organisations patronales tchèques : l'optimisme institutionnel des élites.

Le Conseil tripartite en République tchèque est officiellement dénommé Conseil de l'accord économique et social (RHSD CR). Il est plus connu sous le nom de *Tripartita*. Il vit le jour en Tchécoslovaquie, en septembre 1990, lors du lancement des premières grandes réformes économiques qui devraient permettre la transition vers l'économie de marché et la démocratie[71]. Le gouvernement, en coopération avec les syndicats - associations anciennes remontant parfois à la période antérieure au régime communiste[72]- et les organisations patronales récemment créées - toutes rassemblées sous le nom de *Coordination des associations et unions d'employeurs KZPR* – avaient d'abord initié la création d'un Conseil de coopération tripartite dénommé : *Conseil de l'accord social*[73]. La dénomination Conseil de l'accord économique et social est créée plus tard lors de l'extension des compétences au champ des politiques économiques. Elles ne concernaient à l'origine que des négociations ayant trait aux politiques sociales. Les élites de l'époque pensaient que son initiation assurerait un climat de paix sociale durant la transition économique[74].

---

[69] *Ibid.*, pp. 8-10.
[70] CATALIN, Augustin Stoica, « From good communists to even better capitalists? Entrepreneurial pathways in post-socialist Romania », *East European Politics and societies*, Vol. 18, n°2, pp. 236-277.
[71] HALA, Jaroslav, KROUPA, Ales, MANSFELDOVA, Zdenka, KUX, Jaroslav, VASKOVA, Renata, PLESKOT, Igor, *Op. Cit*, p. 6.
[72] POLLERT Ann, « trade unionism in transition in central and eastern Europe », *European journal of industrial relations*, Londres, Sage Publications, 1999, pp. 209-234.
[73] HALA, Jaroslav, KROUPA, Ales, MANSFELDOVA, Zdenka, KUX, Jaroslav, VASKOVA, Renata, PLESKOT, Igor, *Op. cit,* p. 6.
[74] DRAUSS, Franciszek, *op. cit*, p. 55 ; WIESENTHAL, H., « Preemptive Institutionenbildung: Korporative Akteure und Institutionelle Innovationen im Transformationsprozess postsozialistischer Staaten », Munich, *Max-Planck-Gesellschaft arbeitspapiere*, n°95/4, 1995, p. 11.

Les organisations patronales sont nées, à la chute du régime communiste en République tchèque, dans un environnement politique complexe et en pleine recomposition. La création de ces organisations ne s'est pas imposée par nécessité, mais par la volonté des élites post-communistes de se tourner le plus rapidement possible vers les formes de démocratie des Etats ouest-européens. Le réaménagement des institutions semblait suffire, pour les élites post-communistes de l'époque, pour mettre en œuvre une démocratie et une économie de marché opérantes et fonctionnelles[75].

> *« Dans une telle situation (transition vers l'économie de marché) l'une des réactions possibles fut de substituer la doctrine à l'expérience : c'est ce que les nouveaux dirigeants, à quelques exceptions près, ont effectivement choisi comme attitude. Leur optimisme institutionnel consistait à faire l'hypothèse que seul importait le sens du mouvement, autrement dit que la décollectivatisation et la libéralisation étant souhaitables en elles-mêmes, elles n'avaient qu'à être institué et les effets salutaires escomptés s'ensuivraient. »*[76]

Il y a eu dans ce contexte d'importation, une difficile cristallisation des intérêts et des identités socioprofessionnels. Une certaine confusion des rôles en ressortit : certaines organisations patronales se sont présentées aux élections présidentielles, certains partis ont confondu aussi leur rôle avec celui des syndicats ou des organisations patronales[77].

En République tchèque, contrairement à ce que F. Drauss affirme[78], les deux principales organisations patronales ont été créées sur initiative propre des entrepreneurs (publics et privés), en 1990[79]. Leur institutionnalisation dans un système de coopération tripartite fut le réel fruit de ce que P. Kende[80] a nommé « l'optimisme institutionnel ». Les entrepreneurs et directeurs ressentirent à cette époque la nécessité de défendre et de représenter leurs intérêts nouveaux dans un système économique et politique en

---

[75] EYAL, Gil, SZLEENYI, Ivan, TOWNSLEY, Eleanor, *Making Capitalism without Capitalists. The New Ruling Elites in Eastern Europe*, London & New York, Verso, 1998, 280 p. ; DRAUSS, Franciszek, *Op. Cit.*, p. 17.

[76] KENDE, Pierre, « L'optimisme institutionnel des élites post-communistes », in MENY, Yves, (dir.), *les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 239.

[77] EYAL, Gil, SZLEENYI, Ivan, TOWNSLEY, Eleanor, *Op. cit.,* 280 p.

[78] DRAUSS, Franciszek, *op. cit,* p. 55.

[79] Interview de Jaroslav Mil, le 20 novembre 2004, réponse à la question : qui a été en charge de la création des principales organisations patronales en République tchèque ?

[80] KENDE, Pierre, *Loc. cit,* pp. 237-248.

transformation[81]. Ce système de coopération fut établi par les élites post-communistes pensant qu'il permettrait le bon fonctionnement de la nouvelle démocratie tchèque[82].

III/ Le déficit de légitimité interne.

Cette genèse politique particulière permit aux organisations patronales et syndicales de gagner des privilèges en terme de représentation politique. Ils ne furent pour autant pas formellement obtenus grâce à des initiatives ou à des revendications de la population organisée en groupes construits autour d'identités sociales et politiques bien définies. Une faible représentativité ou une considération négative en découla.

Les deux principales organisations patronales de la République tchèque, qui sont la Confédération de l'industrie et du transport (SPCR) et l'Association des employeurs et entrepreneurs, représenteraient aujourd'hui 30%[83] des entreprises privées et publiques tchèques[84], et ne parviendraient pas encore vraiment à attirer les entreprises étrangères et les multinationales. Par exemple, seul 1% des entreprises représentées par le SPCR seraient sous contrôle étranger[85]. Tous ces chiffres demeurent néanmoins peu vérifiables, car non référencés dans des bases de données officielles. Il faut donc les manipuler avec prudence. Nous pensons cependant observer une faible représentativité de ces organisations. Nous appuyons cette idée sur le fait, qu'en 2000, fut voté un amendement au sein du Conseil tripartite, réduisant de 300 000 à 200 000 employés la représentativité minimale nécessaire pour devenir membre.

Cette faible confiance des entreprises nationales envers les organisations patronales et syndicales trouve ses racines premièrement dans la transformation de leurs rôles après 1989. En effet, les syndicats avaient pour rôle principal, à l'époque communiste, le renforcement de

[81] Interview de Jaroslav Mil, le 20 novembre 2004 et d'Ondrej Knott (conseiller aux affaires du Conseil tripartite de M. Jahn, Premier ministre de la République tchèque en 2004), réponses à la question : qui a été en charge de la création des principales organisations patronales en République tchèque ?
[82] MENY, Yves, « La greffe et le rejet », in MENY, Yves, *Op. Cit.*, pp. 237-248.
[83] DRAUSS, Franciszek, *op. cit,* p. 56.
[84] Site internet du SPCR, http://www.spcr.cz/fr/grafy/indexc.htm
[85] Statistiques disponibles sur le site du SPCR, www.spcr.cz

la motivation des employés et des ouvriers pour la réalisation des objectifs fixés par le plan[86]. Avec la transition vers l'économie de marché et la démocratie, les fonctions ont radicalement changé pour chaque acteur. De plus, les syndicats ont dû approuver des mesures assez impopulaires comme l'abolition du contrôle des salaires ou les licenciements. Les directeurs se sont détournés de la direction des syndicats au profit d'une représentation de leurs intérêts au sein des organisations patronales. Les négociations sont passées à une régulation par secteurs d'activités. [87]

L'ensemble de ces restructurations a produit un changement radical encore peu assimilé par les employés comme par les employeurs. Les négociations au niveau des entreprises semblent toujours l'emporter sur des formes de relations industrielles au niveau sectoriel, régional ou national[88].

Les entreprises étrangères sont parmi les moins représentées. Le rapport du commissaire européen aux Droits de l'Homme en visite en République tchèque est clair à ce sujet :

> *« Des entraves à la liberté syndicale auraient été constatées dans des entreprises étrangères et des multinationales. Le mécanisme de contrôle prévu par le droit tchèque se heurterait au refus de témoigner des employés (qui craindraient des représailles). Il paraît souhaitable que les autorités examinent la possibilité de fixer par loi le nombre d'employés au-delà duquel il sera obligatoire pour une entreprise de prévoir une structure de représentation du personnel, capable de mener des négociations collectives, et ce, en conformité avec l'article 11 de la CEDH, les Conventions de l'OIT et d'autres instruments internationaux et européens. »*[89]

Même si, comme le pense Anne Pollert[90], la nationalité des entreprises n'est pas une variable pertinente pour analyser les relations industrielles, les entreprises étrangères sont souvent parmi celles qui comptent le plus grand nombre d'employés dans les économies en

[86] CZIRIA, Ludovit, « The Czech and Slovak republics », in THRIKELL, John, SCASE, Richard, VICKERSTAFF, Sarah, *Labour relations and political change in eastern Europe*, London, UCL Press, 1995, pp. 75-77.
[87] *Ibidem.*
[88] *Ibidem.*
[89] CommDH(2003)10, Rapport de GIL-ROBLES Alvaro, commissaire aux Droits de l'Homme, sur sa visite en République tchèque du 24 au 26 février 2003, communication du 15 octobre 2003 à Strasbourg, chapitre V.
[90] POLLERT, Anne, *Loc. cit,* p. 216.

transformation[91]. Nous pouvons le constater dans un rapport sur la situation des entreprises en République tchèque publié par le ministère tchèque de l'industrie et des transports en avril 2004[92]. Les relations que les organisations patronales nationales entretiennent avec les entreprises étrangères sont un élément fondamental de leur légitimité. Leurs propos doivent refléter les attentes et les demandes de l'ensemble des catégories d'entrepreneurs lors des négociations avec le gouvernement et les organisations syndicales.

Une telle tâche peut paraître difficile et délicate pour les organisations patronales tchèques. Les entrepreneurs et directeurs étrangers bénéficient d'un regard critique. Ils comparent leurs structures de représentation nationale implantées à l'étranger, par exemple les chambres de commerce, aux organisations patronales tchèques, et peuvent ainsi penser qu'il est plus intéressant pour eux de bénéficier seulement des services et de la représentation de leur chambre de commerce.

Pourquoi et comment un tel système institué dans un élan d'optimisme de la part des élites post-communistes a-t-il pu perdurer ?

IV/ De l'optimisme institutionnel au soutien des organisations supra et internationales.

L'idée de créer le tripartisme en Tchécoslovaquie s'est appuyée sur les conseils et les analyses des organisations patronales européennes et de l'Organisation Internationale du Travail[93]. Cette dernière attribua des fonds financiers pour soutenir cette création[94].

Les organisations patronales européennes (UNICE, UEAPME) développèrent dès 1990 des liens avec les associations tchécoslovaques alors reconnues[95]. Ces liens concrétis2S par des affiliations, furent pour les organisations patronales tchèques, et principalement pour

[91] ETHIER, Diane, « Democratization in comparative perspective », in conférence donnée à l'ULB en 2001, p. 17.
[92] Ministry of Industry and Trade of the Czech Republic, *Survey of the Czech Economy and MIT Sectors in 2003*, Prague, Avril 2004, p. 24, p. 64-65, p. 73, p. 78, p. 93, p. 118-125.
[93] La consultation du site de cette organisation permet de comprendre les objectifs qui sont les siens. Les origines de son mandat et les objectifs stratégiques poursuivis sont clairement explicités « *L'OIT encourage la création d'organisations indépendantes d'employeurs et de travailleurs et facilite leur essor par des activités de formation et des conseils* ». Sa mission consiste notamment à faire pression sur les pays émergeants pour « *la création et le renforcement du tripartisme et du dialogue social* » en appuyant la « *reconnaissance du dialogue social* » et « *les institutions de dialogue social* ». L'International Labour Organization (ILO) fut instituée en 1919 par le traité de Versailles et devint la première agence spécialisée de l'ONU en 1946. Site internet, www.ilo.org
[94] *Ibidem.*
[95] Entretien avec le délégué aux affaires de l'Europe centrale et orientale de l'Unice.

l'Union de l'industrie et du transport - qui fut l'élue de l'UNICE en 1993 - un argument majeur pour renforcer leur légitimité interne et conquérir de nouveaux adhérents[96].

Les organisations supra et internationales participèrent ainsi à légitimer ces organisations de l'extérieur. La reconnaissance internationale du système tripartite tchèque et de ses acteurs est donc un élément fondamental de leur genèse.

[96] DRAUSS, Franciszek, *op. cit.*, p. 55

CHAPITRE III :
TRIPARTISME ET COMPÉTENCES DES ORGANISATIONS PATRONALES TCHÈQUES

Nous exposerons le cadre dans lequel les organisations patronales tchèques agissent, et définirons ainsi leurs capacités réelles d'influencer les décisions politiques tchèques. Nous décrirons, tout d'abord, la délimitation de leur champ de compétence[97] au travers des statuts et des règles du Conseil tripartite. Nous analyserons ensuite l'histoire générale des relations tripartites et vérifierons ainsi les compétences réellement attribuées aux partenaires sociaux. Enfin, nous tenterons de légitimer et de confirmer nos propos au moyen de deux interviews réalisés auprès du président du SPCR et du conseiller du ministre de l'économie tchèque. Elles nous permettront par ailleurs de mettre en lumière les moyens d'actions et de mobilisation, pour le *policy-making*, de la principale organisation patronale tchèque.

I/ Les négociations tripartites, fonctionnement et statut :

Le Conseil tripartite de la République tchèque fonctionne aujourd'hui selon les règles et statuts définis en 1997. Il ont fait l'objet de deux amendements : un en 1998, augmentant le champ de compétence des partenaires sociaux, et un en 2000, concernant la représentativité des membres (baissant alors de 300.000 à 200.000 employés). Il fut établi que la participation aux sessions plénières se composerait de sept membres du gouvernement, sept membres des organisations d'employés et sept membres des organisations patronales.

Le Conseil se réunit une fois tous les deux mois, et peut être convoqué exceptionnellement à la demande d'une des trois parties. Le praesidium du Conseil est composé des membres des trois parties nommées par le Conseil lui-même. Il définit l'ordre du jour des différents Conseils sur proposition des parties et se réunit une fois par mois. Les équipes de travail, désignées par le conseil sur proposition du praesidium, sont chacune

[97] *« La définition du champ de compétence d'une organisation patronale ne se présente pas comme un donné définitif et immuable. Les changements observables dans la structure des activités économiques, dans les découvertes technologiques, dans l'importance relative aux différents secteurs, … se répercutent dans la définition des domaines d'intervention des groupements. Celui-ci peut s'élargir ou au contraire se spécialiser. (…) Dans la plupart des cas, la définition du champ de compétence d'une association patronale se réfère aux délimitations prévues par arrêté.»,* ARCQ, Etienne, *Loc. Cit.,* p. 19.

chargées de l'un des domaines concernant les compétences du conseil ; elles soumettent leurs propositions au conseil et se réunissent autant que nécessaire. [98]

Les statuts du conseil attribuent des compétences à ses membres dans les huit domaines suivants :

- La politique économique
- Les lois concernant le code du travail, les négociations collectives et l'emploi
- Les politiques sociales
- Les salaires
- Les services publics et l'administration publique
- La sécurité au travail
- Le développement des ressources humaines et de l'éducation
- L'intégration de la République tchèque dans l'Union européenne

Le Conseil a un statut uniquement consultatif, le gouvernement est seul à même de décider du bien fondé ou non des accords conclus lors du Conseil, et de présenter ou non ces conclusions au Parlement pour qu'une décision soit votée. Seul un accès garanti aux hautes sphères politiques[99] est donc permis aux organisations patronales et syndicales tchèques.

[98] *Ibidem.*

[99] Quatre niveaux possibles de relations néo-corporatistes. GRANT, Wyn, COLEMAN, William, « The organizational cohesion and political access of business : a study of comprehensive associations », *European Journal of political research*, n°16, 1988, p. 479.
(1) L'accès aux hautes sphères, les groupes peuvent bénéficier d'un accès régulier aux personnes officielles ainsi qu'aux ministres, et sont fréquemment consultés dans le processus d'élaboration des politiques dans les domaines qui les concernent.
(2) L'élaboration de politiques, les groupes ont obtenu un statut public par lequel ils sont formellement invités à assumer avec les pouvoirs publics un rôle dans l'élaboration des politiques publiques. OFFE, Claus, « The attribution of public status to interest groups : observations on the West German case », in BERGER, Suzanne, (dir.), *Organizing interests in western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, pp. 123-158.
(3) La conception des politiques, les groupes assument avec les autorités publiques un rôle dans la conception des politiques publiques.
(4) *Le gouvernement des intérêts privés*, une association est déléguée comme autorité publique par le gouvernement et assume pleinement des responsabilités soutenues par le pouvoir coercitif de l'Etat pour développer ou implémenter des politiques dans un domaine donné. STREECK, Wolfgang, SCHMITTER, Phillipe, « Community, market, state - and associations ? The prospective contribution of interest governance to social order », in STREECK, Wolfgang, SCHMITTER, Philip, (dir), *Private interest governments*, London, sage publication, 1985, pp. 7-32.

II/ Histoire du Conseil et champ de compétence des organisations patronales.

En République tchèque, les consultations tripartites prirent place au sein du Conseil de l'Accord économique et social (RHSD CR), créé en 1990 sous le nom de Conseil de l'accord social. Son rôle premier fut de prévenir tout conflit social, en accord avec les rapports de l'OIT et des experts occidentaux, mais il ne possédait aucune compétence du point de vue économique[100]. Les dirigeants estimèrent que le modèle occidental servirait pleinement la transformation d'un système dominé par un parti et un syndicat uniques à un système reposant sur des syndicats et des organisations patronales indépendantes[101].

Si le Conseil prétendait à l'origine rassembler le gouvernement, les organisations patronales et syndicales, de manière à définir un ensemble d'accords sur les principales mesures en matière de politique sociale décidées en République tchèque, il ne possédait aucune compétence décisionnelle clairement définie. Les réunions et délibérations de celui-ci n'ont jamais obligé le gouvernement à en tenir compte.

Ainsi, durant ses trois premières années d'existence, le Conseil a été régulièrement consulté et entendu. La séparation du pays a ensuite engendré des changements conséquents du côté tchèque. Entre 1993 et 1997, les négociations furent soudainement négligées par le gouvernement, réunissant à l'époque une coalition entre le Parti civique démocratique (ODS) et le parti démocrate-chrétien[102].

Plusieurs ministres, et Vaclav Klaus lui-même, auraient préféré un conseil bipartite à un conseil tripartite, et paraissaient assez réfractaires à l'idée d'avoir à tenir compte, sous quelque forme que ce soit, de l'opinion de la société civile et des intérêts organisés. Un nouvel accord général entre les trois parties fut signé le 11 mars 1993 réduisant les rôles du Conseil. Puis, une réforme signée en 1994 consacra une structure purement informelle, dans laquelle le gouvernement ne jouait plus qu'un rôle de médiateur. Les accords obtenus par les partenaires sociaux sur différents projets de lois pouvaient êtres présentés dans un rapport au Parlement

[100] Site internet du RHSD CR, http://wtd.vlada.cz/pages/rvk_rhsd_en.htm
[101] COX, Terry, MASON, Bob, « Interest groups and the development of tripartism in east central Europe », *European journal of industrial relations*, Vol. 6, n°3, 2000, p. 325.
[102] MYANT, Martin, SLOCOCK, Brian, SMITH, Simon, « Tripartism in the Czech and Slovak Republics », *Europe-Asia studies*, vol .52, n°4, 2000, p. 729.

sur avis et décision du gouvernement. Le Conseil n'était consulté que lorsque le gouvernement en approuvait la nécessité[103].

On comprend les avis très critiques des chercheurs observant la formation du tripartisme à cette époque[104]. Ils relataient que ce dernier n'était qu'une façade pour satisfaire aux exigences européennes et aux recommandations de l'OIT[105].

Les élections législatives de 1996 privèrent la coalition dirigée par Vaclav Klaus de sa majorité parlementaire, et l'ont conduit à revoir progressivement ses relations avec les partenaires sociaux jusqu'à sa destitution. Il rencontra alors les principaux syndicats pour réhabiliter le dialogue social. Les organisations patronales furent exclues de ces discussions. Le 13 novembre 1997, peu après le départ de Vaclav Klaus, fut signé un nouveau contrat entre le gouvernement et les partenaires rétablissant un dialogue social dit "complet". Ce contrat, néanmoins, maintint le caractère strictement consultatif du Conseil et n'accorda aucun pouvoir de décision aux partenaires sociaux.

En 1998, sur initiative des organisations syndicales et patronales, la dimension économique est incluse dans les compétences de ce Conseil[106]. Les organisations patronales furent donc obligées d'agir en tant que groupes d'intérêts autour du gouvernement, des partis politiques et du Parlement.

Les buts et les objectifs du Conseil ont concerné *« l'élaboration par concertation tripartite d'un nombre de lois censées conduire la République tchèque vers la paix sociale et l'entrée dans l'Union européenne ; et pour tendre à cela, le contrat explique clairement que le conseil doit s'inspirer de modèles déjà existants dans l'Union européenne »*[107].

Si, dès 1997, par ses statuts, le Conseil paraît regagner en considération et en importance, il demeure néanmoins un organe strictement consultatif. Le gouvernement reste seul impliqué dans le pouvoir de décision, et juge seul s'il est bénéfique, ou non, de prendre

[103] *Ibid.*, p. 730.
[104] OST, David, « Illusory corporatism in Eastern Europe: neoliberal tripartism and post communist class identities », *Politics & society*, Vol. 28, n°4, December 2000, p. 525 ; HYMAN, Richard, « Trade unions and the dissagregation of the working class », in REGINI, Marino, (dir.), *The future of labour movements*, London, Sage publications, 1992, pp. 151-152.
[105] *Ibid.*, p. 153.
[106] Site internet du RHSD CR : http://wtd.vlada.cz/pages/rvk_rhsd_en.htm
[107] *Ibidem.*

en compte les accords sociaux et économiques émanant de ce conseil[108]. Les propositions de lois censées émaner de ce Conseil ne sont, au final, présentées au Parlement que si le gouvernement le décide. Ce dernier a donc toute latitude pour contourner l'avis des partenaires sociaux et présenter ses propres propositions de lois au Parlement. Le champ de compétence des partenaires sociaux, aussi large soit-il, n'est en définitive que symbolique.

Les partenaires sociaux du Conseil tripartite n'ont pas davantage de compétences légales pour conduire ou conclure des négociations bipartites définissant des conventions collectives. Seules en ont les organisations sectorielles qu'ils représentent. Ces négociations sont cependant peu courantes, ce type d'accords se déroulant davantage au sein même des entreprises. En effet, lorsque ces négociations se font directement entre un comité de direction et les employés, celui-ci est libre de signer des conventions avec n'importe quel employé, à condition que cette personne puisse prouver qu'elle en représente au moins trois autres[109]. Les directeurs ont donc tout intérêt à ne pas déléguer leur pouvoir de négociation interne au niveau sectoriel.

Bien qu'existantes et bénéficiant d'une forme d'accès privilégiée au gouvernement, les organisations patronales et syndicales ne sont compétentes que dans la mesure où le gouvernement considère positivement ces accords. La nature des compétences attribuées par le Conseil ne suffit donc pas à créer une coopération tripartite réelle :

> *« Le concept de coopération tripartite comporte certaines implications bien précises en ce qui concerne le rôle de l'Etat dans l'élaboration et l'application des politiques économiques et sociales. D'une part, l'Etat ne peut pas monopoliser les décisions dans ces domaines, étant donné que, s'il agissait de la sorte, il ne resterait plus de place pour la coopération tripartite. D'autre part, cette coopération ne peut vraiment pas se développer si l'Etat limite son rôle à celui de l'Etat-gendarme et ne joue pas, ensemble avec les employeurs et les*

[108] MYANT, Martin, SLOCOCK, Brian, SMITH, Simon, *Loc. cit.*, p. 733 ; OST, David, *Loc. cit.*, pp. 516-517 ; COX, Terry, MASON, Bob, « Industrial relations in an unstable environment : the case of central and eastern Europe », *European journal of industrial relations*, Vol. 1, n°3, 1995, p. 341.

[109] HALA, Jaroslav, KROUPA, Ales, KUX, Jaroslav, MANSFELDOVA, Zdenáka, RAKUSANOVA, Petra, *Social dialogue and EMU in the Czech Republic* Prague, Research Institute for Labour and Social Affairs, 2003, p. 88 ; HALA, Jaroslav, KROUPA, Ales, « Factors constraining social dialogue and social partners' influence examined », *European industrial relations observatory on-line*, dossier CZ0412102F, 2004.

travailleurs, un rôle actif dans la solution des problèmes économiques et sociaux. »[110]

Comment les acteurs perçoivent-ils alors leurs propres rôles et le tripartisme tchèque en général ?

III/ Considérations des acteurs au sujet du tripartisme tchèque :

Les entretiens réalisés auprès du président du SPCR, Jaroslav Mil, et du conseiller aux relations industrielles de l'actuel ministre de l'économie, Ondrej Krott, semblent confirmer nos analyses.

Tout d'abord, J. Mil considère les relations avec le gouvernement au sein du Conseil tripartite comme mauvaises et peu fructueuses. Aucune proposition ne serait en général réellement entendue et le gouvernement chercherait à obtenir, par le biais du Conseil, la simple approbation de sa politique et des mesures qu'il propose de la part des partenaires sociaux. Les organisations patronales sont, pour lui, marginalisées et la solution la plus logique pour peser sur les décisions politiques consiste à s'appuyer sur des actions de lobbying auprès du Parlement tchèque et des différents groupes parlementaires. Le Conseil est donc conçu comme le lieu où peuvent être évités les graves malentendus pouvant déboucher sur une instabilité sociale ou un blocage économique du pays.

M. Mil, président du SPCR, souligne que le lobbying mené auprès du Parlement s'avère plus performant en termes d'influence sur le *decision-making*. Son organisme a obtenu de cette manière que nombre de ses positions ou propositions furent considérées. L'action de lobbying auprès du Parlement semblait plus importante pour lui que le travail d'entente sociale et économique se réalisant au sein du Conseil tripartite.

Le conseiller du ministre de l'économie, Ondrej Knott, insiste sur le fait que les organisations patronales ne cherchent pas à étudier les propositions élaborées par le gouvernement. Les jugeant incompétentes, le gouvernement ne se sent pas lié à ces

[110] Conférence Internationale du travail, 83e session, *La consultation tripartite au niveau national sur la politique économique et sociale*, Genève, publications du Bureau international du travail, 1996, p. 9.

organisations de manière systématique. Pour s'assurer que les décisions prises par le gouvernement n'entravent pas le développement tant économique que social du pays, le gouvernement semble préférer faire confiance à des groupes d'intérêts comme la chambre économique américaine de commerce implantée à Prague. Le tripartisme semble, pour ce conseiller, ne pas convenir à la situation réelle. Les critères sur lesquels il se base pour choisir les groupes d'intérêts pouvant servir à sa prise de décision, semblent varier selon les situations.

Conclusion :

A l'issue de ce travail, il est possible de dégager une série de conclusions :

Premièrement, la genèse des organisations patronales tchèques ne résulte pas d'une cristallisation spécifique d'intérêts socialement ou politiquement situés comme on l'observe généralement dans les démocraties occidentales. C'est dans un élan d'optimisme institutionnel que les élites post-communistes ont conçu, à partir des modèles occidentaux, un Conseil tripartite et reconnu les organisations patronales, qui ne bénéficiaient pas d'une forte légitimité. Ce fait est à l'origine de leur représentativité défaillante. Malgré cela, elles bénéficient d'une reconnaissance au plan supra ou international.

Deuxièmement, évoluant dans ce climat défavorable, les organisations patronales ont dû gagner peu à peu une reconnaissance réelle du gouvernement, qui n'est toujours pas acquise aujourd'hui. Les fondements et les statuts du Conseil tripartite tchèque ne leur accordent qu'une compétence de consultation comme tout autre groupe d'intérêts. De ce fait, le système tchèque d'intermédiation des intérêts donne aux partenaires sociaux un simple accès « aux hautes sphères », sans pouvoir décisionnel ni réel pouvoir de décision.

Troisièmement, en analysant l'histoire des relations tripartites en République tchèque et en considérant les propos de différents acteurs, nous avons pu observer que les conditions nécessaires au bon fonctionnement de la coopération tripartite ne sont pas réunies. Il coexiste, parallèlement à cette coopération, une forme de pluralisme informel, par lequel le gouvernement semble choisir les conseils qui lui paraissent utiles, bons ou performants. Autour du gouvernement s'organise une compétition de type pluraliste, mêlant deux acteurs légalement reconnus au sein du Conseil tripartite, ainsi qu'une multitude d'autres que nous n'avons pas pu formellement repérer, à l'exception de la Chambre américaine de commerce. Entre ces différents acteurs, aucune hiérarchie ne semble réellement s'imposer. Le gouvernement est libre de considérer les accords conclus au sein du Conseil tripartite, et les rapports et conseils provenant d'autres acteurs.

Enfin, ce système encourage les organisations patronales à se reconnaître et à se développer comme des groupes d'intérêts, en concurrence avec d'autres non reconnus officiellement pour tenter d'influencer ou d'infléchir les politiques publiques. Elles ne se développent donc pas comme des partenaires sociaux comparables à leurs homologues ouest-européens, et utilisent des structures d'opportunités comparables à celles des groupes d'intérêts pour influencer les décisions politiques.

L'AUTEUR :

Olivier Plumandon est étudiant en relations internationales au sein de la section science politique de l'Université Libre de Bruxelles (ULB). Il a été stagiaire au CEFRES.

Son étude a été réalisée sous la direction de M. Jean-Michel De Waele, directeur du GASPECO à l'Université Libre de Bruxelles. Elle fût élaborée avec les conseils de M. Christian Lequesne, Mme Hana Netukova, M. Michel Perottino, Mlle Ramona Coman, Mlle Sandrine Devaux, Mlle Marie Angibaud, M. François Richard et Mlle Nadège Riche.

BIBLIOGRAPHIE :

I/ Ouvrages :

ARON, Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 1987.

BALME, Richard, CHABANET, Didier, WRIGHT Vincent, *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de sciences politiques, 2002.

CAPORASO, James, COWLES, Maria Green, RISSE, Tomas (dir.), *Transforming Europe, Europeanization and Domestic Change*, Ithaca, Cornell University Press, 2000.

COLAS, Dominique, (dir.), *L'Europe post-communiste*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

COX, Terry, MASSON, Bob, *Social and economic transformation in east central Europe*, Aldershot, Edward Elgar, 1999.

DAHL, Robert Alan, *Who governs Democracy and power in American city*, New Haven, Yale University Press, 1961.

DRAUSS, Franciszek, *Les organisations patronales dans les pays d'Europe centrale et orientale*, Bruxelles, Institut syndical européen, 2000.

DUMOULIN, Michel, GIRAULT, René, TRAUSCH, Gilbert, (dir.), *L'Europe du patronat : de la guerre froide aux années soixante*, Berne, Editions scientifiques européennes, 1993.

EYAL, Gil, SZLEENYI, Ivan, TOWNSLEY, Eleanor, *Making capitalism without capitalists. The new ruling elites in eastern Europe*, London & New York, Verso, 1998.

FREY, Jean-Pierre, *Le rôle social du patronat : du paternalisme à l'urbanisme*, Paris, L'Harmattan, 1995.

GODELIER, Maurice, *L'idéel et le matériel*, Paris, Fayard, 1992.

HALA, Jaroslav, KROUPA, Ales, KUX, Jaroslav, MANSFELDOVA, Zdeaka, RAKUSANOVA, Petra, *Social dialogue and EMU in the Czech Republic*, Prague, Rilsa, 2003.

HALA, Jaroslav, KROUPA, Ales, MANSFELDOVA, Zdenka, KUX, Jaroslav, VASKOVA, Renata, PLESKOT, Igor, *Development of social dialogue in the Czech Republic*, Prague, Rilsa, 2002.

HOSBAWN, Eric J., *L'âge des extrêmes : histoire du cours du vingtième siècle*, Editions Complexe, 2003.

LEFF, Carol Sklanik, *The Czech and Slovak republics: nation versus state*, Boulder, Westviews Press, 1997.

LINZ, Juan J., STEPAN Alfred, *Problems of democratic transition and consolidation: southern Europe, south America and post-communist Europe*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1996.

MASAHIRO, Shimotani, TAKAO, Shiba, (dir.), *Beyond the firm : business groups in international and historical perspective*, New York, Oxford university Press, 1997.

MENY, Yves, (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, Paris, l'Harmattan, 1993.

MORAVCSIK, Andrew, *The choice for Europe : social and purpose and state power from Messina to Maastricht*, Ithaca, Cornell University press, 2000.

MODEN, Jacques, SLOOVER, Jean, *Le patronat belge : discours et idéologie 1973-1980*, Bruxelles, Editions du CRSIP, 1980.

MYANT, Martin, *Transforming socialist economies: the case of Poland and Czechoslovakia*, Vermont, Aldershot & Brookfield, 1993.

PRIOURET, Roger, *Origines du patronat français*, Paris, Editions Bernard Grasset, 1963.

ROUGEMONT, Denis, *vingt-huit siècles d'Europe. La conscience européenne à travers les textes, d'Hésiode à nos jours*, Paris, Payot, 1961.

STREECK, Wolfgang, SCHMITTER, Philip, (dir), *Private interest governments*, London, Sage publication, 1985.

TRUMAN David, *The governmental process: political interests and public opinion*, New York, Knopf, 1951.

VAN SCHENDELEN, *National public and private EC lobbying*, Aldershot, Dartmouth, 1994.

WALLACE, Helen, WALLACE, William, (dir), *Policy making in the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

WEBER, Henri, *Le parti des patrons*, Paris, Le Seuil, 1991.

WEBER, Max, Essais sur la théorie de la science, Paris, Pion, 1965.

II/ Articles et contributions :

ARCQ, Etienne, BLAISE, Pierre, « Les groupes de pression patronaux », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1252, 1989.

ARCQ, Etienne, « Les organisations patronales en Belgique », *Dossier du CRISP*, 1991.

BADIE, Bertrand, « le transfert de technologie politique dans le monde arabe, de l'importation à l'innovation », *Bulletin du CEDES*, n°23, 1er semestre, 1988.

BORZEL, Tanja, RISSE, Thomas, « When Europe hits home: europeanization and domestic change », *European Integration Online Papers,* vol. 4, n°15, 2000.

BOURDIEU, Pierre, DE SAINT MARTIN, M., « Le patronat », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°20-21, mars-avril 1998.

BULMER, Simon, LEQUESNE, Christian, « New perspectives on EU-Member State relationships », *Questions de Recherches*, n°4, Janvier 2002.

CATALIN, Augustin Stoica, « From good communists to even better capitalists? Entrepreneurial pathways in post-socialist Romania », *East European Politics and societies*, Vol. 18, n°2.

CHAIDRON, Alexandre, *Monographs on the situation of social partners in the candidate countries: textile sector*, Louvain, Institut du travail de l'UCL, Project No VT/2002/0215, Mars 2004.

CHARLE, C., « Les milieux d'affaires dans la structure de la classe dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°20-21, mars-avril 1998.

COHEN, Elie, « Patrons, entrepreneurs et dirigeants », *Sociologie du travail*, n°4, 1988.

COMPSTON, Hugh, « Beyond corporatism : configurational theory of policy concertation», *European Journal of Political Research*, n°42, 2003.

COX, Terry, MASON, Bob, « Interest groups and the development of tripartism in east central Europe », *European journal of industrial relations*, Vol. 6, n°3, 2000.

COX, Terry, MASON, Bob, « Industrial relations in an unstable environment: The case of central and Eastern Europe », *European journal of industrial relations*, Vol. 1, n°3, 1995.

CRITESCU-MARTIN, Anamaria Mihalela, MARTIN, Roderick, « Industrial relations in Central and Eastern Europe in 1999: patterns of protest », *Industrial Relations journal*, Vol. 31, n°4, 2000.

CZIRIA, Ludovit, « The Czech and Slovak republics », in THRIKELL, John, SCASE, Richard, VICKERSTAFF, Sarah, *Labour relations and political change in eastern Europe*, London, UCL Press, 1995.

DAKOWSKA, Dorota, NEUMAYER, Laure, « Pour une approche sociologique de l'élargissement : les acteurs européens dans les nouveaux Etats membres de l'Union européenne », in *Contribution à la journée d'étude du groupe « Europe » de l'AFSP, L'élargissement de l'Union européenne : un premier bilan*, IEP de Bordeaux, 4 juin 2000.

DESAI, R., ORENSTEIN, M., « Business associations and the state in Czech republic », in WIESENTHAL, H., *Organised business interests as outcomes and agents of socio-economics transformation in east and east central Europe*, Forschungsbericht, Humboldt-Universität zu Berlin, 1996.

DOBRY, Michel, « Introduction », *Revue française de science politique*, Vol.50, n°4-5, 2000, pp. 579-584.

DOBRY, Michel, « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de *path depedency* », *Revue française de science politique*, Vol. 50, n°4-5, 2000, pp. 584-614.

DUFOUR, Christian, « La représentation patronale en mouvement », *Chronique internationale de l'IRES*, n°72, septembre 2001.

DUFOUR, Christian, « Représentations patronales : des organisations à responsabilités limitées », *Chronique Internationale de l'IRES*, n° 72, septembre 2001.

DRAUS, Franciszek, *Social dialogue in Czech Republic*, www.konfoderaciok.hu/mszeib/eng/taskforces/czech, 2001

EBERLEIN, Burkard, KERWER, Dieter « Theorizing the New Modes of European Union Governance », *European Integration online Paper*s, vol. 6, n°5, 2002.

ETHIER, Diane, « Democratization in comparative perspective », in conférence donné à l'ULB en 2001.

FREEMAN, Richard, « Getting here from there : labour in transition to a market economy », in SILVERMAN, Bertram, VOGT, Robert, YANOWITCH, Murray, (dir.), *Labor and Democracy in the Transition to a Market System (A US Post-Soviet Dialogues)*, Armonk, M.E. Sharpe, 1992.

GOBIN, Corinne, « Syndicalisme européen et lobbies : une antinomie fondamentale ! », in CLAYES, Paul-H, GOBIN, Corinne, SMETS, Isabelle, WINAUD, Pascaline, (dir.), *Pluralisme et intégration européenne*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes, 1998.

GRANT, Jordan, HALPIN, Darren, MALONEY, William, « Defining interest : disambiguation and the need for new distinctions? », *the British journal of politics & international relations*, Vol. 6, 2004.

GRANT, Wyn, COLEMAN, William, « The organizational cohesion and political access of business : a study of comprehensive associations », *European Journal of political research*, n°16, 1988.

GRAZIANO, Luigi, « Le pluralisme. Une analyse conceptuelle et comparative », *Revue française de sciences politiques*, Vol. 46, n°2, 1996.

HALA, Jaroslav, KROUPA, Ales, « Factors constraining social dialogue and social partners' influence examined», *European industrial relations observatory on-line*, dossier CZ0412102F, 2004.

HAVEL, Vaclav, « Le pouvoir des sans pouvoirs », in HAVEL, Vaclav, *Essais politiques*, Paris, Calman Lévy-Seuil, 1989.

HYMAN, Richard, « Trade unions and the desegregation of the working class », in REGINI, Marino, (dir.), *The future of labour movements*, London, Sage publications, 1992.

KENDE, Pierre, « L'optimisme institutionnel des élites post-communistes », in MENY, Yves, (dir.), *les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993.

KNILL, Christoph, LEHMKUHL, Dirk, « How Europe matters. Different Mechanisms of Europeanization », *European Integration Online Papers,* vol. 3, n°7, 1999.

LEQUESNE, Christian, SMITH, Andy, « Union européenne et science politique : où en est le débat ? », *Cultures et Conflits*, 1997.

MARIN, Bernd, « Qu'est-ce que le patronat ? Enjeux théoriques et résultats empiriques », in *Sociologie du travail*, n°4, 1988.

MC DERMOTT, Gerald, « Renegotiating the ties that blind: the limits of privatisation in the Czech republic », in GRABHER, Gernot, STRACK, David, (dir.), *Restructuring networks in post-socialism: legacies, linkages and localities*, Oxford, Oxford University Press, 1997.

MEGIE, Antoine, RAVINET, Pauline, « Contrainte de coopération intergouvernementale et processus d'européanisation : la construction des espaces européens de l'enseignement supérieur et de la justice », *Européanisation des politiques publiques et intégration européenne*, www.sciences-po.fr/recherche/forum_europeen/ prepublications/, colloque, février 2004.

MENY, Yves, « la greffe et le rejet », in MENY, Yves, (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, Paris, l'Harmattan, 1993.

MOLINA, Oscar, RHODES, Martin, « Corporatism : The Past, Present, and Future of Corporatism », *Annual Review of Political Sciences*, n°5, 2002.

MYANT, Martin, SLOCOCK, Brian, SMITH, Simon, « Tripartism in the Czech and Slovak Republics », *Europe-Asia studies*, vol. 52, n°4, 2000.

OFFE, Claus, « The attribution of public status to interest groups : observations on the west German case », in BERGER, Suzanne, (dir.), *Organizing interests in western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.

OFFE, Claus, WIESENTHAL, H, « Two logics of collective action », in OFFE, Claus, (dir), *Disorganized capitalism*, Cambridge, The MIT Press, 1985.

ORENSTEIN, Mitchell, « The Czech tripartite council and its contribution to social peace », in AGH, Attila, ILONSKI, Gabriella, (dir.), *Parliaments and organized interests: the second steps*, Budapest, Hungarian centre for Democracy Studies Foundation, 1996.

OST, David, « Class, labour and democracy : shaping political antagonisms in post communist society », in CRAWFORD, Beverly, *Market, sates and labour*, Boulder, Westview press, 1995.

PEDERSEN, Ove. K, RONIT, Karsten, HAUSNER, Jerzy, « Organized Interests and the Labour Market in Post communist Europe », *American Behavioural Scientist*, Vol. 38, n° 5, 1995.

POLLERT, Ann, « Trade unionism in transition in central and eastern Europe », *European journal of industrial relations*, Londres, Sage Publications, 1999.

OST, David, « Illusory corporatism in eastern Europe: neoliberal tripartism and post communist class identities », *Politics & society*, Vol. 28, n°4, December 2000.

RADAELI, Claudio M., « Wither Europeanization ? Concept stretching and substantive change », *European Integration Online Papers,* vol. 4, n°8, 2000.

REUTTER, Wermer, « Tripartism without corporatism: trade unions in central and eastern Europe », in AGH, Attila, ILONSKI, Gabriella, (dir.), *Parliaments and organized interests: the second steps*, Budapest, Hungarian centre for Democracy Studies Foundation, 1996.

ROKKAN, Stein, « Norway: numerical democracy and corporate pluralism », in DAHL, Robert Alan, (dir), *Political opposition in western democracies*, New Haven, Yale University Press, 1966.

SALGADO, Sanchez Rosa, WOLL, Cornelia, « L'européanisation et les acteurs non étatiques », *Européanisation des politiques publiques et intégration*, colloque, février 2004.

SAURUGGER, Sabine, « Analyser les modes de représentation des intérêts dans l'Union européenne : construction d'une problématique », *Questions de recherche*, n°6, juin 2002.

SCHMITTER, Phillipe, « Still the century of corporatism ? » *Review of Politics*, n°36, 1974.

SHACKLETON, Michael, WATSON, Rory, « Organised interests and lobbying in the EU », in BOMBERG, Elizabeth, (dir.), *The European Union: how does it work?,* Oxford, Oxford University Press, 2003.

STREECK, Wolfgang, SCHMITTER, Phillipe, « Community, market, state and associations? The prospective contribution of interest governance to social order », in STREECK,

Wolfgang, SCHMITTER, Philip, (dir), *Private interest governments,* London, Sage publication, 1985.

TELO, Mario, « Combiner les instruments politiques en vue d'une gestion dynamique des diversités nationales », *Jean Monnet Workshop Paper*, n°6/01, 2001.

VICKERSTAFF, Sarah A, THIRKELL, John E.M., « Instrumental rationality and European integration : transfer or avoidance of industrial relations institutions in central and eastern Europe? », *European journal of industrial relations*, Vol. 6, n°2, 2000.

WEBER, Henri, « Cultures patronales et types d'entreprises : esquisse d'une typologie du patronat », *Sociologie du travail*, n°4, 1988.

WIESENTHAL, H., Preemptive Institutionenbildung : Korporative Akteure und Institutionelle Innovationen im Transformationsprozess postsozialistischer Staaten, *Max-Planck-Gesellschaft arbeitspapiere*, n°95/4, Munich, 1995.

III/ Documents de travail :

Conférence Internationale du travail, 83e session, *La consultation tripartite au niveau national sur la politique économique et sociale*, Genève, publications du Bureau international du travail, 1996.

Séminaire : Dialogue social européen et dialogue civil: différences et complémentarités, Bruxelles, Les cahiers du CESE, Juin 2003.

COM(93) 600 final du 14 décembre 1993, Communication de la Commission concernant la mise en œuvre du Protocole sur la politique sociale présentée par la Commission au Conseil et au Parlement européen, Luxembourg, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes.

CommDH (2003)10, Rapport de GIL-ROBLES Alvaro, commissaire aux Droits de l'Homme, sur sa visite en République tchèque du 24 au 26 février 2003, communication du 15 octobre 2003 à Strasbourg.

Ministry of industry and trade of the Czech Republic, *Survey of the Czech economy and MIT sectors in 2003*, Prague, Avril 2004.

IV/ Sources Internet :

- *Sites académiques :*

- European Online Papers : http://eiop.or.at/eiop

- ECSA Review : www.ecsanet.org

- Observatoire social européen : www.ose.be

- Institut de recherches en sciences sociales (IRES) : www.ires-fr.org

- European Union Jean Monnet chair : www.jeanmonnetprogram.org

- Sciences-po Paris : www.sciencespo.fr

- Centre d'étude et de recherches internationales (CERI) : www.ceri-sciencespo.com

- Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES) : www.cefres.cz

- Scholar Google : www.scholar.google.com

- Euractiv : www.euractiv.com

- European Industrial Relations Observatory (EIRO) : www.eiro.eurofound.eu.int

- *Sites des organisations patronales et institutions tchèques :*

- Conseil de coopération tripartite (tripartita) : http://wtd.vlada.cz/pages/rvk_rhsd_en.htm

- Lobby des organisation patronales tchèque à Bruxelles (CEBRE) : www.cebre.cz

- Chambre économique de la république tchèque : www.komora.cz

- Union de l'industrie et du transport (SPCR) : www.spcr.cz

- Confédération des associations d'employeurs et d'entrepreneurs de la République tchèque (KZPS CR) : www.kzps.cz

- Association du textile, du prêt à porter, et des industries de confection (ATOK) : www.atok.cz

- Association des entrepreneurs de la construction de la République tchèque (SPS) : www.sps.cz

- Union des coopératives tchèques et moraves (SCMVD) : www.scmvd.cz

- Union des associations d'employeurs de la République tchèque : www.uniezs.cz

- Union de l'agriculture de la République tchèque : www.zemsvazpraha.cz

- Association des entrepreneurs et commerçants de la République tchèque (SPCR) : www.sdruzenispcr.cz

- Association des petites et moyennes entreprises et industries (AMSP) : www.amsp.cz

- *Sites des organisations patronales paneuropéennes et internationales :*

- UNICE : www.unice.org

- UEAPME : www.ueapme.com

- CEEP : www.ceep.org

- Conseil européen des professions libérales : www.ceplis.org

- Eurochambres : www.eurochambres.be

- International organisation of employers (IOE) : www.ioe-emp.org

- International Labour Organization (ILO) : www.ilo.org

Publications du CEFRES

Éditions du CEFRES

— Maxime FOREST, Georges MINK (dir.). - "Post-communisme: les sciences sociales à l'épreuve", 2003. 221 p.

— Muriel BLAIVE, Georges MINK (dir.). - "Benešovy dekrety. Budoucnost Evropy a vyrovnávání se s minulostí ", 2003. 123 p.

— Miroslav NOVÁK. - "Une transition démocratique exemplaire ? L'émergence d'un système de partis dans les Pays tchèques", 1997. 190 p.

— Laurent BAZAC-BILLAUD. - "Kroměříž '98 : Pour une Moravie nouvelle / Budoucnost zatopených území ", 1997. 90 p.

Études du CEFRES

— Cyrille Billaud et François Richard : *Les élections européennes de juin 2004 en Pologne, République tchèque et Slovaquie*, Étude du CEFRES n° 1, disponible en ligne : http://www.cefres.cz/publications/etude1.pdf

— *Carole Pommois,* La consommation à Prague : impacts sur l'espace urbain*, Étude du CEFRES n° 2, disponible en ligne : http://www.cefres.cz/publications/etude2.pdf*

— Proměny „sladké Francie". Otázky francouzských dějin 30. a 40. let 20. století*, Étude du CEFRES n° 3, disponible en ligne : http://www.cefres.cz/publications/etude3.pdf*

— Olivier Plumandon, *Organisations patronales et tripartisme en République tchèque*, Étude du CEFRES n° 4, disponible en ligne : http://www.cefres.cz/publications/etude4.pdf

Cahiers du CEFRES

— „Sociální a politická proveditelnost ekonomické reformy v Československu". *Cahiers du CEFRES n° 1*, 1992, 70 p.

— „La faisabilité socio-politique de la réforme économique en Tchécoslovaquie". *Cahiers du CEFRES n° 1*, 1992, 72 p.

— Jean-Marc SIROEN - „Nacionalismus v ekonomických vztazích", Michel AGLIETTA - „Měna a centrální banky", Yves BOURDEL, Inge PERSSON - „Dlouhodobá nezamìstnanost". *Cahiers du CEFRES n° 2*, 1993, 80 p.

— „Politická a ekonomická transformace v zemích střední a východní Evropy". *Cahiers du CEFRES n° 3*, 1993, 154 p.

— „Transition politique et transition économique dans les pays d'Europe centrale et orientale". *Cahiers du CEFRES n° 3f*, 1994, 228 p.

— Olivier BOUIN - „La privatisation par coupons dans l'ex-Tchécoslovaquie: analyse du mécanisme d'enchères et de ses résultats". *Cahiers du CEFRES n° 4*, 1993, 108 p.

— „Modernismus před a po/Le modernisme ante et post". *Cahiers du CEFRES n° 5*, 1994, 48 p.

— „Dějiny a paměť - odboj a kolaborace za druhé světové války". *Cahiers du CEFRES n° 6*, 1995, 96 p.

— „Histoire et mémoire : résistance et collaboration pendant la Seconde Guerre mondiale". *Cahiers du CEFRES n° 6f*, 1997, 112 p.

— „Questions urbaines : Prague et ses nouveaux quartiers". *Cahiers du CEFRES n° 7,* 1994, 158 p.

— „Problematika města: Praha a její nové čtvrtě", *Cahiers du CEFRES n° 7,* 1995, 142 p.

— „Antologie francouzských společenských věd: antropologie, sociologie, historie". *Cahiers du CEFRES n° 8*, 1995, 236 p.

— „Území v procesu změn". *Cahiers du CEFRES n° 9*, 1995, 240 p.

— „Territoires en mutation". *Cahiers du CEFRES n° 9f*, 1995, 288 p.

—„Antologie francouzských společenských věd: Město". *Cahiers du CEFRES n° 10*, 1996, 126 p.

— „Původní a noví vlastníci - strategie nabývání majetku ve střední a východní Evropě". *Cahiers du CEFRES n° 11*, 1996, 278 p.

— „Anciens et nouveaux propriétaires : stratégies d'appropriation en Europe centrale et orientale". *Cahiers du CEFRES n° 11f*, 1997, 310 p.

— „Antologie francouzských spoleěenských věd: Zprostředkování a prostředníci v kultuře". *Cahiers du CEFRES n° 12*, 1997, 182 p.

— „Antologie francouzských společenských věd: Politika pamti". *Cahiers du CEFRES n° 13*, 1998, 198 p.

— „Společné pohledy na Evropu". *Cahiers du CEFRES n° 14*, 1998, 120 p.

— „Regards communs sur l'Europe". *Cahiers du CEFRES n° 14f*, 1998, 128 p.

— „Transmise kultury a škola". *Cahiers du CEFRES n° 15*, 1998, 220 p.

— „Vznikání demokratické praxe v České republice. Lokální politika, neziskový a výrobní sektor". *Cahiers du CEFRES n° 16*, 1999, 130 p.

— „Emergence des pratiques démocratiques en République tchèque. Politique locale, secteur associatif et entreprises". *Cahiers du CEFRES n° 16f*, 1999, 130 p.

— „Antologie francouzských společenských věd. Úvahy nad 20. stoletím". *Cahiers du CEFRES n° 17*, 1999, 89 p.

— „Slova Města". *Cahiers du CEFRES n° 18*, 2000, 239 p.

— „Antologie francouzských společenských věd. Úvahy nad 20. stoletím". *Cahiers du CEFRES n° 19*, 2000, 214 p.

— „Co nevíme o první Československé republice". *Cahiers du CEFRES n° 20*, 2000, 114 p.

— „Historie vědy a techniky. Historiografie vědy a techniky, komparace vývoje oboru ve Francii a v České republice". *Cahiers du CEFRES n° 21*, 2001, 138 p.

— „ Česko-francouzský dialog o dějinách evropské rodiny". *Cahiers du CEFRES n° 22*, 2001, 118 p.

— „Padesát let francouzské filosofie". *Cahiers du CEFRES n° 23*, 2001, 113 p.

— „L'enseignement supérieur en France et en République tchèque : perspectives européennes" = „Vysoké školství v České republice a ve Francii: evropské perspektivy". *Cahiers du CEFRES n° 24*, 2001, 158 p.

— „Les politiques étrangères des États satellites de l'URSS 1945-1989". *Cahiers du CEFRES n° 25*, 2001, 151 p.

— „Mémoires du communisme en Europe centrale". *Cahiers du CEFRES n° 26*, 2001, 261 p.

— „Le droit communautaire de la consommation et sa transposition dans les Etats membres et dans les pays candidats (les exemples français et tchèque)". *Cahiers du CEFRES n° 27f*, 2001, 177 p.

— „Spotřebitelská legislativa EU a její implementace do práva členského a kandidátského státu (na příkladu Francie a České republiky)". *Cahiers du CEFRES n° 27*, 2001, 177 p.

— „Matematik Pierre de Fermat". *Cahiers du CEFRES n° 28*, 2002, 202 p.

— „Francouzská inspirace pro společenské vědy v českých zemích". *Cahiers du CEFRES n° 29*, 2003, 246 p.

— „L'inspiration française dans les sciences sociales en Pays tchèques". *Cahiers du CEFRES n° 29f*, 2004, en préparation.

Documents de travail

— Ariane Pailhé : „Inégalités professionnelles selon le sexe dans les pays d'Europe centrale en transition : une approche théorique". *Documents de travail* n° 1, octobre 1995.

— Muriel Blaive : „Le Parti communiste tchécoslovaque et la société entre 1948 et 1951 : actions et réactions". *Documents de travail* n° 2, décembre 1995.

— Daphné Bouteillet : „Une approche critique de la politique tchèque en matière d'accord de réadmission". *Documents de travail,* n° 3, janvier 1996.

— Marlène Laruelle : „'Střední Evropa' : une autre écriture de la nation ?" *Documents de travail* n° 4, février 1996.

— Catherine Perron : „Engagement et itinéraires politiques dans la commune est-allemande de Hoyerswerda". *Documents de travail* n° 5, avril 1996.

— Magdaléna Hadjiisky : „La Fin du Forum civique et la naissance du Parti civique démocratique (janvier 1990 - avril 1991)". *Documents de travail* n° 6, mai 1996.

— Thomas Kergall - Pavel Hroboň : „Economic Evaluation of Health Care Services: Potential for Reforms in the Czech Republic. Where Do We Stand Today ?" *Documents de travail* n° 7, juin 1996.

— Anne Madelain : „Les Revues culturelles *samizdat* tchèques (1968-1989) : enjeux d'une 'culture *parallèle*' ". *Documents de travail* n° 8, juillet 1996.

— Anne Bazin : „Le Retour de la question allemande dans la vie politique tchèque : du discours dissident à la réalité politique (1968-1994)". *Documents de travail* n° 9, février 1997.

— Jitka Malečková : „La perception de la femme dans le contexte inégalitaire de l'évolution mondiale". *Documents de travail* n° 10, mai 1997.

— Angèle Postolle : „Vers la constitution d'un ordre juridique européen des Tsiganes : les éléments de la protection internationale des Roms d'Europe centrale". *Documents de travail* n° 11, juin 1997.

— Christine Vendredi : „Le verre dans l'architecture tchécoslovaque - Les pavillons des expositions". *Documents de travail* n° 12, septembre 1997.

— Etienne Boisserie : „Evolution relative à la question des droits culturels des minorités nationales et groupes ethniques en Slovaquie depuis l'indépendance". *Documents de travail* n° 13, octobre 1997.

— Etienne Boisserie : „Les élections présidentielles en Slovaquie en 1998 dans le contexte des élections législatives de septembre". *Documents de travail* n° 14, juin 1998.

— Marlène Laruelle : „L'histoire en Pays tchèques : pratique et discours chez Kamil Krofta (1876-1945)". *Documents de travail* n° 15, juillet 1998.

— Laure Neumayer : „Opinions publiques et partis politiques face à l'intégration européenne en Hongrie, Pologne et République tchèque". *Documents de travail* n° 16, septembre 1998.

— Françoise Noirant : „*Passages de l'Est* de Danièle Sallenave : une vision française (et marxiste) des Démocraties Populaires en 1992". *Documents de travail* n° 17, octobre 1998.

— Birgit Müller (project leader) : „*The Council of Europe after Enlargment: an Anthropological Enquiry*". *Documents de travail* n° 18, juillet 1999.

— Sandrine Devaux : „Les organisations de jeunesse en République tchèque : illustration d'un phénomène de reconversion-adaptation". *Documents de travail* n° 19, septembre 2001.

— Michel Perottino : „Partis politiques, État de partis, système de partis et pluralisme sous la Première république tchécoslovaque, ou les vicissitudes d'un 'modèle tchécoslovaque' surestimé.". *Documents de travail* n° 20, septembre 2001.